

Arrêté n°2023-62 portant modification de l'arrêté n°2022-125 du 16 mars 2022 portant délégation de signature à Mme Valérie THEIS, directrice adjointe Lettres

Le directeur de l'École normale supérieure-PSL,

- Vu** le code de l'éducation ;
- Vu** le décret n°2013-1140 du 9 décembre 2013 modifié relatif à l'École normale supérieure, notamment son article 6 ;
- Vu** le décret du 12 mars 2022 portant nomination de Monsieur Frédéric WORMS, directeur de l'École normale supérieure ;
- Vu** l'arrêté n°2022-125 du 16 mars 2022 portant délégation de signature à Mme Valérie THEIS, directrice adjointe Lettres,

ARRÊTE

- Article 1^{er}** À l'article 1^{er} de l'arrêté n°2022-125 susvisé, il est ajouté l'alinéa suivant :
- les états d'heures effectives des vacances d'enseignement des personnels enseignants et enseignants-chercheurs.
- Article 2** Les autres dispositions de l'arrêté n°2022-125 précité demeurent inchangées.
- Article 3** Le présent arrêté sera publié sur le site internet de l'École normale supérieure-PSL.
- Article 4** La directrice générale des services et l'agent comptable de l'École normale supérieure-PSL sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Fait, le 31/05/2023

Le directeur

SIGNÉ

Frédéric WORMS